



COMPTE RENDU N ° 11

CONSEIL CITOYEN DE BOURG

Mercredi 29 mai 2019 à 18h00

A l'ancien CCAS, Salle polyvalente - côté rue Benjamin Crémieux.

Personnes présentes :

Mme MARTIN Ludivine (Chargée de mission Quartier de Bourg),

Mme KHADRI Aïcha (Chargée de mission des Conseils Citoyens),

Mmes FEUILLET Renée, HOCK Erica, LOMBARD Valérie, LOVIOT Jacqueline.

Mrs ESCOURROU André, NOËL Jean-Pierre, VENTRIN Guy.

Personnes Excusées :

Mme GARBAY Marie-Noëlle et Eric PARRA (Elus référents),

Mmes BARBANSON Yvette, GEFFRAY Nolwenn, MONELL Ginette, STONNER Anne-Lyse.

Mrs DOMINGUES Raül, GRANDPERRIN Joël, JOURNES Jean-Paul.

Personnes absentes :

Mme THOMAS Catherine.

Mr. LHERBIER Vital.

ORDRE du JOUR

Election d'un(e) coordonnateur (trice) et suppléant

Trajet de la navette n°2, les mesures à prendre pour quitter le parking du Plan Saint-Paul sans risques car l'on ne voit pas les véhicules qui arrivent par la rue du Bourget, les idées retenues pour les Projets Participatifs 2018 – 2019 et questions diverses.

1) En entrée de séance, le Conseil Citoyen de Bourg procède au vote du Coordinateur et du Coordinateur suppléant.

Sont réélus à l'unanimité **NOEL Jean- Pierre et Erica HOCK**

- 2) **Mr NOËL signale au Conseil citoyen que Mme STONNER est démissionnaire.** Elle adressera une lettre ou un mail à Mme KHADRI Aicha pour l'en informer dans les règles.
- 3) **Montmorency** : le quartier est calme depuis l'intervention de la PM et du Maire sur la demande de Mr NOEL. Plus aucun véhicule « ventouse », Cependant Mr ESCOURROU a toutefois constaté que les alentours du restaurant scolaire et du gymnase sont sales et que la pose de grilles réglerait sans doute le problème.



Ville de Narbonne

Mme KHADRI propose d'appeler ALLO NARBONNE lorsque l'on constate que des endroits ont besoin d'être nettoyés : 0800 15 13 11.



Ville de Narbonne

- Mme Ludivine Martin informe :

Le permis de louer applicable au 1^{er} juillet 2019. Une réunion d'information se tiendra le 3 juin dans la salle des Synodes à 18h30. Le Quartier de Bourg et le Quartier Cité sont concernés. Les notaires, agents immobiliers, propriétaires et locataires ont été informés de cette réunion.

Un agent est dédié à ce projet qui se fera en collaboration avec la CAF. Ce projet concerne les appartements dont le locataire part.

Pour relouer son bien, le propriétaire doit alors déposer une demande d'autorisation préalable en Mairie en utilisant le formulaire Cerfa à télécharger sur www.service-public.fr et en y ajoutant un dossier comportant le diagnostic de performance

énergétique, le constat de risque d'exposition au plomb, l'état de l'installation intérieure de gaz et d'électricité et l'état des risques naturels, miniers et technologiques, vierges de prescriptions et en cours de validité. Aucune visite de contrôle des logements n'est systématique mais l'autorité en charge du dispositif peut décider d'en effectuer une pour motiver sa décision.

L'obtention de ce permis de louer est entièrement gratuite.

4) **Rue du Luxembourg, problèmes avec certains locataires.**



Dans ce cas, Mme MARTIN signale qu'il faut contacter le propriétaire et le syndic pour qu'un rappel à l'ordre soit fait. Déposer des plaintes et des mains courantes, se renseigner sur les voies de recours judiciaires auprès de la Maison des Services à Saint-Jean-Saint-Pierre, demander l'aide de conciliateurs pour régler le problème. Mme MARTIN reconnaît toutefois que ces démarches sont longues.

5) **Trajet de la navette n° 2.**



Le projet est bien avancé avec le Grand Narbonne et la ville de Narbonne et cette nouvelle navette desservira la rue Racine, l'hôpital et la gare - le circuit reste à valider.

6) **Séminaire des Conseils citoyens.**



Il se tiendra sans doute fin septembre sur une demi-journée avec pour thème de visite à définir encore parmi : les chantiers de réalisations participatives, Arena, l'Aspirateur, Narbo-Via, etc. (en attente de confirmation)

7) **Résultats des « Projets participatifs 2019».** L'idée du Conseil Citoyen de Bourg n'a pas été retenue. (Voir dossier du 26 décembre 2018.)



Projet du Conseil Citoyen de Bourg : Installation d'un panneau d'information pour le marché de la place au blé.

Réponse : le lieu reste à confirmer car l'activité doit être déplacée sur un site plus adapté.

8) **Le feu rouge devant l'école de BOURG Bd FERROUL .**

De nombreuses personnes signalent que lors des sorties d'école, **un agent municipal et le feu rouge, c'est trop inutile.**

Pendant les heures de classe et les vacances scolaires il est encore **INUTILE**. A noter qu'il y a 5 autres passages piétons **sans feux** dans le secteur pourtant il y a une autre école **celle de Montmorency** et plus loin **l'école Arago** dépourvues toutes 2 de feux . Un **piéton qui actionne le feu bloque pendant 20 secondes la circulation soit 15 de trop et crée un bouchon INUTILE** dans les 2 sens et surtout aux heures de pointe dans le rond-point à 4 sorties.

Bon nombre de piétons traversent le passage quand il est au rouge pour éviter d'attendre quand il n'y a pas de véhicules.

Pour le bien de tous les feux doivent être purement et simplement supprimés. Le passage piéton restera bien évidemment en place. . Cela fait plusieurs fois que nous le demandons.



Ville De Narbonne

- La sécurité des élèves de l'école est absolument prioritaire dans ce dossier. Le feu ne doit pas être retiré car son positionnement, répond aux caractéristiques du flux automobile à cet endroit exigeant un point de sécurité supplémentaire. D'où le positionnement des agents de la Ville, par la même celui-ci permet de faciliter la traversée des élèves et de leur famille.
- Par ailleurs, c'est une demande forte des parents d'élèves et du Conseil d'Ecole de Bourg de maintenir ce feu tricolore et les agents en place.
- S'il doit y avoir une suppression de ce feu cela ne pourra qu'être pendant les vacances d'été 2020 et soutenue par les élus qui seront alors en fonction.

9) **Rénovation de la rue de la Parerie et pose de bornes pour apporter de la tranquillité aux habitants et de la sécurité aux piétons dans cette partie du quartier de Bourg.**



La pose des bornes qui devait commencer en juin 2019 est pour l'instant reportée après les élections municipales car il faut encore affiner le projet avec la police municipale et les pompiers. Ces bornes faisant partie du projet « Action cœur de ville » seront posées quel que soit le résultat des élections.

10) **Le chevet Saint-Paul.**



Ce lieu est sale et entouré de maisons à l'abandon. Mais ce lieu n'appartenant pas à la ville, il a fallu attendre l'accord de la DRAC, de l'état, de l'église et l'obtention de la part de l'hôpital du permis de démolir pour qu'au plus tard début septembre des travaux puissent commencer : démolition et réalisation du projet de l'hôpital. Le chantier sera mis en sécurité par des palissades en bois.

11) **Branches d'arbres sur les trottoirs.**



Ne pas hésiter à contacter ALLO NARBONNE, services des Espaces Verts.

12) **Point d'eau sur le parking du Plan Saint-Paul.** Mme LOVIOT signale que cette « fontaine » est toujours dans un état de saleté déplorable que ce soit après le marché du jeudi ou... un autre jour.



Demande de travaux effectuée concernant le nettoyage des 2 fontaines du parking Plan Saint Paul - A suivre



Signés

Jean-Pierre NOEL coordonnateur **Erica HOCK** coordonnatrice suppléante secrétaire

Prochaine réunion le lundi 16 septembre 2019 à 18 heures

A l'ancien CCAS, Salle polyvalente - côté rue Benjamin Crémieux

A l'ordre du jour :

Compte-rendu par Ludivine MARTIN chargée de mission de la réunion qui a eu lieu le 9 juillet dans les locaux des services techniques de la ville où les coordonnateurs de Bourg et cité avaient été invités ainsi que de nombreux acteurs locaux en présence de membres d'un bureau d'études chargés d'améliorer la qualité de vie de ces 2 quartiers du centre ville .

Questions diverses et réponses aux diverses questions de nos CR